



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ITALIE. — ROME, 25 MAI.

Avant-hier au soir, est mort ici, généralement regretté, le chargé d'affaires français près le saint siège, le marquis Fay de la Tour Maubourg, pair de France, après avoir souffert pendant plusieurs mois d'une maladie de poitrine. (G. d'Autbourg)

— On écrit de Naples, 23 mai :

D'après une publication officielle, le choléra, qui a éclaté de nouveau ici, a fait 123 victimes du 13 avril au 19 mai.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 3 JUIN.

Dans la chambre des communes du 2. M. Roebuck a demandé où en était l'affaire du *Vixen* entre l'Angleterre et la Russie, et il a prié le ministère de donner communication des pièces officielles échangées dans cette circonstance. Quant à la première partie de la motion, lord Palmerston a répondu que les communications avaient cessé entre les deux gouvernements, l'Angleterre ne se croyant pas fondée à faire de nouvelles demandes à la Russie.

La seconde partie de la motion n'a provoqué de sa part aucune objection, mais M. Roebuck ayant également demandé quel avait été l'avis des officiers légaux de la couronne dans cette affaire, lord Palmerston a combattu cette partie de la motion.

— Lord Palmerston a écrit au docteur Burko, évêque catholique d'Elgin, une lettre où il déclare renoncer aux huit années de dîmes qui lui sont dues en sa qualité de propriétaire laïque d'une terre dans la paroisse d'Alamisch.

FRANCE. — PARIS, LE 5 JUIN.

ENTRÉE À PARIS DU ROI ET DE LA PRINCESSE HÉLÈNE.

Avant-hier encore tout le monde ignorait dans Paris la convocation officielle qui devait être adressée hier matin à la garde nationale; et hier matin tout Paris était en mouvement, et la garde nationale envoyait au rendez-vous assigné à ses détachements le double des hommes qu'on lui demandait. En quelques heures une immense ligne de citoyens armés, commencée à l'arc de triomphe de l'Étoile, venait aboutir au pavillon de l'Horloge. De l'autre côté de l'avenue, la troupe de ligne s'était rangée sur trois rangs de profondeur et sans interruption entre la barrière et les Tuileries. Un soleil magnifique brillait au ciel et promettait le plus beau jour.

La famille royale avait quitté Fontainebleau le matin à huit heures, et partait sur sa route, à Ponthierry, à Chailly, à Essone, à Longjumeau elle avait recueilli les témoignages les plus bruyants de l'enthousiasme des populations; partout les gardes nationales attendaient le roi, et saluaient la jeune duchesse des plus vives acclamations. Le roi, après avoir distribué des croix à la garnison de Fontainebleau, avait congédié les officiers à quelque distance de la ville.

Après un repos de quelques heures à St-Cloud, le roi, ac-

compagné de sa famille, s'était remis en route et s'était dirigé sur Paris. Il était trois heures et demie quand S. M. s'arrêta sur la route de Neuilly à l'endroit où ses chevaux et ses équipages de ville l'attendaient.

A ce moment la foule avait formé sur la route une confusion impossible à décrire. Il y avait plusieurs lignes de voitures se croisant les unes avec les autres, une masse considérable de piétons sur la chaussée et sur les bas-côtés du chemin; et toute police paraissait impuissante à établir un peu d'ordre au milieu d'une pareille affluence. Pourtant le roi, ayant quitté sa voiture de voyage, est monté à cheval; M. le duc de Nemours et M. le prince de Joinville étaient à ses côtés; derrière lui les ministres, les maréchaux, un grand nombre de généraux, ses aides-de-camp et ses officiers, suivaient une calèche, dans laquelle étaient montés la reine, la duchesse d'Orléans à sa gauche, Mme. Adélaïde et la grande duchesse en face, les jeunes princesses sur la troisième banquette; M. le prince royal était à cheval, à la portière de la reine, M. le duc d'Aumale à celle de Mme. la duchesse d'Orléans; les dames de la reine et des princesses remplissaient les voitures de suite.

À l'Arc-de-Triomphe, S. M. a trouvé M. le préfet de la Seine et M. le préfet de police, à la tête du corps municipal: le roi a voulu attendre que la calèche de la reine fût arrivée près de lui pour que S. M. et les princesses pussent entendre, comme lui, l'expression des sentiments de la ville de Paris.

M. le préfet de la Seine s'est alors exprimé en ces termes, « Sire, permettez qu'aux portes de votre grande cité une voix s'élève au nom de ses habitants pour vous dire toutes les émotions, toutes les sympathies qui y font battre en ce moment un million de cœurs.

« Paris est avide, sire, de revoir son roi et sa reine qu'il vénère, qu'il admire et qu'il aime, au milieu de leur brillante famille, augmentée d'une nouvelle fille de France.

« Oh! qu'elle soit la bienvenue dans nos murs, la gracieuse princesse qui vient partager les grandes destinées de notre brave et généreux prince royal! La France entière lui bat des mains, Paris l'appelle avec bonheur! Qu'elle soit heureuse de toute la joie qu'elle apporte dans votre royale maison et dans votre grande famille française; qu'elle sache, qu'elle voie comment cette cité sait reconnaître et chérir les vertus de ses princes, et combien il est doux d'en être aimé!

« Le corps municipal de Paris, sire, renouvelle à V. M. ses félicitations, et lui demande la faveur de l'accompagner jusqu'à l'entrée de son palais. »

Le roi a répondu :

« Messieurs, les sentiments que vous venez de m'exprimer au nom de la ville de Paris ont profondément touché mon cœur. Je suis l'organe de toute ma famille, de cette famille toute française et aussi toute parisienne, comme moi et comme vous, pour vous dire combien nous sommes pénétrés de l'affection que nous témoigne la ville de Paris, et de la joie que cause le mariage de mon fils.

« La princesse que nous vous amenons est digne de la France, digne de remplacer celle qui, pendant tant d'années

a fait le bonheur de ma vie, et qui a donné à la France des fils qui se montreront toujours dignes d'elles, qui maintiendront nos libertés... » (Des cris de *Vive le roi!* répétés avec transport, ont interrompu S. M.; elle a repris ensuite, avec l'accent de la plus vive émotion): « Des fils qui défendront, comme moi, l'ordre et la paix, la prospérité et la liberté de la France.

La réponse du roi a été accueillie par des acclamations prolongées: il serait difficile de décrire l'enthousiasme qui s'est manifesté en ce moment. Aux cris d'allégresse d'une immense population se mêlaient les saluts d'artillerie, qui annonçaient l'entrée de L. M. et de la jeune princesse dans la capitale, où elles étaient attendues avec tant d'impatience.

Le roi est alors entré dans Paris, et a suivi le milieu de la chaussée de l'avenue des Champs-Élysées jusqu'aux Tuileries, au milieu d'acclamations non interrompues. Les bas-côtés de la route étaient garnis d'une multitude innombrable et qui mêlait ses cris à ceux de la garde nationale et de l'armée. Le roi remerciait de la voix et du geste; Mme. la duchesse d'Orléans saluait tour à tour les légions, les troupes et la foule avec une émotion facile à comprendre. Arrivé en face du pavillon de l'Horloge, le cortège royal s'est arrêté; le roi s'est tourné et a fait face à l'Obélisque; la calèche de la reine s'est rangée à droite, le long de la grille du jardin réservé. Quelques instans après le défilé a commencé. Il a duré deux heures.

À six heures et demie, le défilé terminé, L. M. sont rentrés aux Tuileries. Le roi a conduit Mme. la duchesse d'Orléans dans ses appartemens, situés au pavillon Marsson, et qui ont été décorés avec une magnificence pleine de goût.

S. A. R. s'est ensuite rendue dans la salle du banquet, où la famille royale était réunie. À ce moment une foule considérable, réunie sous le balcon du pavillon de l'Horloge et répandue dans tout l'espace qui s'étend entre les parterres, témoignait par ses cris le désir qu'elle éprouvait de voir le roi. Le roi a paru, et une immense acclamation a salué son arrivée. Ensuite S. M. a pris Mme. la duchesse d'Orléans par la main, et l'a présentée à la foule. De nouveaux cris, ou plutôt un seul cri a retenti dans toute l'étendue et par delà les grilles du jardin, et s'est soutenu avec une force incroyable pendant plusieurs minutes. La princesse saluait avec une grâce infinie, et témoignait par ses gestes l'émotion qu'elle ressentait d'une si admirable réception; et elle disait au roi: « Sire, voilà un accueil tout français.

Le roi s'est mis à table à sept heures et demie, entre Mme. la duchesse d'Orléans et la reine des Belges. Le roi Léopold était placé entre la reine et Mme. la princesse Adélaïde. M. le président du conseil était à côté de la reine, M. le maréchal Lobau à côté de Mme. la princesse Adélaïde, M. le garde des sceaux à la droite de la princesse Clémentine, M. le chancelier de France et M. le duc de Dalmatie à côté de M. le duc de Nemours, M. le préfet de police à côté du duc d'Aumale. La table était de deux cents couverts, et

— Mais sans doute vous l'avez tué en brave chevalier, à armes loyales, et votre frayeur n'est qu'une illusion de vos sens troublés par la chaleur du combat.

— Écoutez; il y a à peine une heure le sire de Coelsacken m'a traité de lâche et m'a frappé de son gantelet au visage; nous étions seuls alors; je ne sais comment cela se fit, mais quelques instans après, je l'ai rencontré; la rue était obscure, mais je le voyais avec les yeux de la haïne; je me suis approché de lui... par derrière... et je l'ai vu tomber sans vie sous mon poignard... Il est là... à quelques pas d'ici... puis quand il poussa un cri terrible en criant miséricorde, j'ai fui... Tu ne me tireras pas!

— Malheureux! un assassinat!... Oh! mon digne bienfaiteur! quelle tâche à votre écusson! Mais au moins ne vous a-t-on pas vu? Êtes-vous sûr qu'il est bien mort?

— Mon poignard est entré par trois fois dans sa poitrine... mon poignard! je ne l'ai plus, je l'aurai laissé dans son cadavre... Je suis perdu... le duc Philippe est aussi juste que sévère.

— Il n'y a pas un instant à perdre, mais rassurez-vous; peut-être sera-t-il temps encore? Conduisez-moi, nous retrouverons votre dague. Elle porte vos armes si je ne me trompe; courons.

— Je n'oserais jamais; il me semble toujours entendre l'effroyable cri qu'il poussa en tombant.

— Eh bien, soit, j'irai seul; retournez chez votre père, et demain je vous reporterai votre dague, je vous le jure... Je ne veux pas que votre père ait à pleurer sur son fils... Allez.

— Laurent ne put résister à l'autorité de ces paroles, et il s'en alla machinalement.

Quant à Lambert, il se dirigea vers l'endroit que lui avait désigné le jeune baron.

II.

Le lendemain, un bruit horrible circula dans la ville; les bourgeois rassemblés en groupe sur la Grand-Place se racontaient avec terreur qu'un noble homme, le sire de Coelsacken, avait péri victime d'un assassinat, et que l'assassin avait été arrêté par les soldats du guet au moment où il s'éloignait avec un poignard ensanglanté.

Puis on disait que le meurtrier était un ouvrier armurier de la ville, qu'il s'appelait Lambert.

À ce nom bien connu dans la ville de Bruxelles, les oreilles devinrent attentives, on se demandait comment un homme aussi connu pour sa bonne conduite avait pu commettre un si grand crime, et on se plaisait à douter de cette affreuse nouvelle. Mais il n'était que trop vrai, Lambert n'avait pas paru aux ateliers de M. Gérard, il était dans les cachots.

FEUILLETON.

LA RUE DE L'AMI À BRUXELLES

(AVRIL 1429.)

I.

Sous le règne du bon duc Philippe, alors que la chevalerie brillait encore de tout son éclat, les armuriers de Bruxelles formaient un corps puissant et considéré; et c'était justice, car les armures des pays de Flandres étaient grandement estimées dans toute l'Europe pour leur solidité et la perfection de leur travail. En 1429, l'honorable corporation des armuriers avait pour syndic M^e Pierre Gérard, renommé entre tous ses confrères, à cause de sa bonne foi long-temps restée proverbiale. Quant à son habileté, les cabinets des antiquaires nous en montrent les preuves, car, s'il faut en croire leur érudition, les plus belles armures qui nous restent de cette partie du XV^e siècle, ont été fabriquées dans ses vastes ateliers. Parmi les nombreux ouvriers employés par M^e Gérard, on distinguait François Lambert, le plus habile compagnon qui pût se voir dans les Pays-Bas; ajoutez que Lambert était d'une gaieté à toute épreuve, franc comme l'acier, infatigable au travail, et qu'il avait été formé par M^e Gérard en personne, et vous concevrez qu'il n'en fallait pas davantage pour justifier les titres de Lambert à la prédilection du maître. D'un autre côté, Lambert était le protégé du baron Van Geldrop, honorable chevalier fort en crédit auprès du duc de Bourgogne, et ce patronage élevé, il faut bien le dire, entraînait pour quelque chose dans les préférences que Gérard prodiguait à son favori.

Lambert était frère de lait de Laurent, fils unique du baron Van Geldrop, et lorsqu'à l'âge de trois ans il perdit sa mère, il fut recueilli dans la maison du noble seigneur qui plus tard le confia aux soins de M^e Gérard, avec qui ce dernier avait souvent affaire, car c'était un rude batailleur, et à cette époque de tournois et de combats journaliers une armure ne durait pas long temps, quelque solide qu'elle fût d'ailleurs. Ces bienfaits n'étaient pas tombés sur un ingrat, et chaque jour Lambert aurait donné sa vie pour ce noble protecteur. Jusqu'au moment où Lambert devint apprenti de M^e Gérard, il avait été le compagnon d'enfance de Laurent Van Geldrop partageant ses jeux et ses travaux; aussi avait-il une éducation supérieure aux gens de son état, plus capable que bien d'autres de manier les armes qu'il était condamné à manier. Mais dès ce moment la distance qui séparait l'artisan orphelin de l'héritier d'une antique noblesse se fit clairement sentir, les deux jeunes gens cessèrent de se voir. Lambert s'affligea de

ce changement sans s'en étonner et continua d'avoir pour le fils de son bienfaiteur l'amitié la plus dévouée.

Quant au baron, modèle d'honneur et de vertu, son affection était restée. Il se prit à regretter qu'il ne fût pas aussi son fils; en effet, Laurent ne donnait pas grand contentement à son digne père; dans un siècle où la bravoure était héréditaire parmi les nobles, il était insolent et lâche, ses égaux le méprisaient, et plus d'une fois il dut à l'estime qu'on portait généralement à son père, et aussi à la présence de Lambert, de ne pas recevoir quelque rude correction de la part des jeunes gens des métiers sur lesquels son frère de lait avait une influence méritée.

Un soir du mois d'avril 1429 Lambert rentrait à son modeste logis joyeux comme un honnête ouvrier qui a fait loyalement son devoir, confiant dans l'avenir comme un honnête qui sait qu'avec deux bons bras et du courage il ne manquera jamais d'un nécessaire. Il avait traversé la Grand-Place et tournait le coin de la rue alors appelée la rue des Trois Maillets, lorsqu'un homme qui courait à toutes jambes vint se heurter violemment contre lui.

— Par Saint-Eloy, l'ami, cria Lambert, vous courez comme si vous aviez quelque méchante affaire sur les bras; vous devriez au moins prendre garde à ne pas vous jeter ainsi sur un chemin!

— Dieu soit loué! cette voix... c'est Lambert!

— En personne, continua Lambert, mais n'êtes-vous pas Laurent?

— Silence! reprit ce dernier; frère il faut me sauver... c'est fait de moi, si tu m'abandonnes.

— Moi vous abandonner! ne m'avez-vous pas tout-à-l'heure appelé votre frère? N'avez-vous pas sucé le même lait? Votre père n'est-il pas mon bienfaiteur?... Mais vous tremblez?

— Lambert, il faut que je te parle... chez toi... fuyons...

Et Laurent entraîna Lambert; par bonheur la maison où demeurait ce dernier était dans la rue où se passait l'incident que nous venons de raconter; en quelques instans le jeune baron et l'artisan étaient réunis dans une chambre plus que modeste située sous les toits.

Lambert ne put regarder sans effroi la figure bouleversée de Laurent; ses cheveux hérissés et la pâleur qui régnait sur son visage, le sang qui couvrait ses mains.

— Laurent, je vous écoute, dit-il d'une voix grave et solennelle: c'est qu'en voyant le noble seigneur descendu de sa fierté et trembler devant lui, l'artisan comprit que deux hommes étaient en présence, et que celui qui ne tremblait pas était le plus noble à voir des deux.

— Frère, je viens de tuer un homme, un chevalier, il m'a semblé qu'on me poursuivait, qu'on allait m'arrêter comme un vil meurtrier, et j'ai eu peur.

étendait dans la galerie de Louis-Philippe et dans la salle des maréchaux.

A la fin du second service, vers huit heures et demie, le roi, instruit que la foule n'avait pas quitté le jardin, et que, loin de diminuer, elle s'accroissait incessamment, s'est levé de table, suivi de la famille royale, et il a paru de nouveau sur le balcon, tenant par la main la duchesse d'Orléans. Cette nouvelle apparition du roi et de S. A. R. a été le signal d'une nouvelle et plus vive explosion. Le roi, visiblement ému, s'est alors avancé, la tête hors du balcon, et il a crié à la foule d'une voix forte : « Je vous remercie de tout mon cœur, mes amis ! je suis bien sensible à votre accueil... » Le roi allait continuer : les cris, les acclamations de la multitude l'ayant interrompu, il a quitté le balcon au bout de quelques instants.

M. le duc d'Orléans vint saluer la foule à son tour, et fut accueilli avec le même enthousiasme. Ensuite, l'heure de la retraite ayant sonné, le peuple s'écoula tranquille, et le roi vint se mêler aux groupes de ses convives, officiers de la garde nationale, maires de Paris, états majors, tous représentants de cette grande cité qui venait de ratifier de sa voix puissante le contrat signé à Fontainebleau.

Le *Moniteur* confirme aujourd'hui la nouvelle de la mort de M. le marquis de Latour-Maubourg, notre ambassadeur à Rome.

Un journal annonce que M. le maréchal Clansel a été reçu au ministère de la guerre, par suite des nouvelles reçues d'Alger. On ajoute que le maréchal a reçu la promesse formelle du ministère d'avoir le commandement supérieur de l'expédition de Constantine qui a été ajournée au mois de septembre prochain à cause du mariage du prince royal. On croit toujours que le duc d'Orléans et le duc de Nemours assisteront à cette nouvelle campagne.

Quant aux nouvelles d'Afrique reçues ces jours-ci au ministère, et qui ont donné lieu à tant de conjectures, il paraît qu'elles ne sont pas aussi graves qu'on l'avait annoncé. Les dépêches portent, dit-on, que les négociations traînent en longueur avec Abd-el-Kader qui paraît vouloir gagner du temps, et que le général Bugeaud va commencer les hostilités afin de terminer les négociations d'une manière ou d'une autre.

La nouvelle maison de banque que M. Lafitte va constituer a déjà réalisé 58 millions de fonds social. M. Lafitte a refusé les offres d'une maison anglaise qui tenait 100 millions à sa disposition.

On prétend que M. Comte, directeur-général des postes a l'intention d'établir, entre le Portugal et la France, des communications régulières par des bâtimens à vapeur qui parleraient de Brest pour Lisbonne.

Les coffres de la banque d'Angleterre renferment en ce moment 4 millions 413 000 liv. sterling de lingots. (110,325,000.)

Les caves de la banque de France renferment en ce moment, tant en espèces monnayées qu'en lingots, pour plus de 130 millions de francs.

On écrit d'Oran, le 22 mai : Plus de doute maintenant, les négociations qui avaient lieu entre le général Bugeaud d'un côté et Abd-el-Kader et ses deux intimes, Ben Araeh et Ben Durant sont rompues, il a été impossible de s'entendre. Et comme l'on prétend savoir que l'Emir est à la tête d'une petite armée, on veut qu'il ait cherché seulement, en entrant en négociations, à gagner du temps pour rassembler son monde. Il paraît que la province de Titteri lui a fourni bon nombre de cavalerie et de l'argent.

Dans la journée du 17, le corps expéditionnaire aux ordres du lieutenant général Bugeaud est parti de Bida ; il devait marcher dans la direction de Tlemcen. De cette ville, il se rendra à l'embouchure de la Tafna, où le bataillon de volontaires que commande le chef de bataillon Cavaignac sera embarqué pour Oran sur la corvette de charge *la Caravane*.

On a pu déjà remarquer que les dispositions des Arabes ne sont plus aussi pacifiques.

Au moment où il venait de retirer la dague de Laurent, du corps de sa victime, une patrouille duquel l'avait surpris, tenant en main l'instrument du crime, la gaine avait été retrouvée dans sa chambre, de crime était patent Lambert était le meurtrier.

La nuit qui suivit ce déplorable événement, fut bien longue pour Lambert, innocent, il se voyait accusé d'un crime horrible, menacé d'un supplice infâme, et pour s'arracher à l'infamie, il lui fallait perdre le fils de son bienfaiteur, porter le déshonneur et la honte dans une maison qui lui avait été hospitalière, souiller la noblesse sans tache d'une illustre famille, et précipiter dans la honte le père avec le fils, car le père ne pourrait survivre à la honte, à la mort de son unique enfant. Sans accuser Laurent, protesterait-il de son innocence ? Mais on ne le croirait pas ; la dague portait les armes de Laurent ; se dire innocent, ce serait accuser le fils de son bienfaiteur... Lambert pouvait-il hésiter ? Son parti fut bientôt pris, il s'avouera coupable, il subira la peine méritée par un autre, mais au moins le nom de son bienfaiteur ne recevra pas de souillure.

Dès le matin, Lambert fut amené devant ses juges ; il y parut avec ce calme de l'innocence, avec la dignité que donne une bonne conscience, et cependant il s'avouait, il devait s'avouer coupable.

A cette époque, la justice était prompt et facile, surtout quand il s'agissait d'un vilain accusé de meurtre d'un gentilhomme. D'ailleurs les yeux de l'accusé ne laissent aucun doute à la conscience du grand prévôt ; le malheureux Lambert fut donc condamné à être pendu jusqu'à ce que la mort s'en suive, pour avoir porté l'arrêt, traitement mis à male mort, très haut et puissant seigneur, le sire de Colesacken.

Lambert entendit cet arrêt sans mot dire, il savait tout ce que devaient entraîner ses aveux ; il avait fait le sacrifice de sa vie, il se rappelait la devise des chevaliers : *fais ce que dois, advienne que pourra*, son cœur était tranquille.

Après sa condamnation quand il se retrouva dans son cachot, qu'il sentit les chaînes qui retenaient ses mains et qu'il pensa au supplice qu'il allait subir, il ne put s'empêcher de jeter un regret vers les belles années qui lui restaient encore et qui allaient lui échapper.

Mourir à vingt ans, se disait-il, mourir en vil criminel, laisser après moi la réputation d'un assassin... voilà qui est horrible... mais après tout... je suis seul au monde... ma mère est depuis longtemps au ciel, elle sourit à mon sacrifice et je la retrouverai... Oh ! oui... j'ai bien fait... j'avais à payer la dette de la reconnaissance... je suis quitte maintenant. Ma vie pour un bienfait... je craignais tant de ne pouvoir m'acquitter envers le baron... mais il me croira coupable et me maudira... qu'importe ? Il sera moins malheureux que s'il savait le nom du cou-

Bulletin de la bourse de Paris du 5. — C'était aujourd'hui dernier jour de liquidation, par conséquent jour de paiement ; cinq coulisiers ont manqué à l'appel au moment de solder les différences. La somme qu'ils emportent peut être évaluée à 100 ou 150,000 fr. environ, ce qui est peu de chose réparti sur la masse.

La baisse de Londres sur presque toutes les valeurs, les faillites de 3 maisons considérables intéressées dans le commerce d'Amérique, la crainte où l'on était d'en apprendre de nouvelles par le prochain courrier, les nouvelles d'Alger, qui, disait-on, étaient défavorables, enfin les noms honorables que l'on citait à la bourse comme devant être entraînés prochainement dans les faillites de Londres, tous ces événements réunis avaient rendu la spéculation très froide. Le 3 p. c., qui avait déjà fléchi samedi de 81 25 à 80 10, a été offert à 79 90 et 85. L'actif, que l'on cotait 24 1/2 demandé à la clôture du parquet, a été offert à 24 1/4.

On peut dire que la bourse était aujourd'hui sous l'influence de prochains désastres, tant elle paraissait inquiète des résultats qu'avaient apportés sur notre place les faillites de Londres.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le gouvernement a reçu la dépêche suivante :

Bayonne, 4 juin 1837, à une heure.

Les carlistes étaient encore le 1^{er} à Barbastro, poussant des reconnaissances sur les deux rives de la Cinca, sans rien entreprendre. Le baron de Meer était sur la rive gauche, et le général Oraa sur la rive droite, à une petite distance de Barbastro.

Espartero est arrivé à Pampelune le 2. Les carlistes ont vainement tenté de l'arrêter dans sa marche ; ils se sont retirés de devant Lodosa :

On écrit des frontières de la Catalogne, 1^{er} juin : Le prince et son armée ont avancé dans l'Aragon, et l'on apprend par la Cerdagne française, que des communications étaient établies entre des avant postes de l'armée royale, envoyés en détachement, et les troupes du général Royo à la conque de Tramp. On a su par cette voie que le roi s'était emparé de Belnevale et Montagnola.

Des correspondances libérales de Saragosse en date du 28, disent que l'expédition est divisée en deux corps. L'un marche sur Alcubieria et la Sierra vers l'Ebre ; il est fort de 8 bataillons. Le second corps, avec lequel marche Charles V, est celui qui a fait son entrée à Barbastro, où Tristany devait faire sa jonction avec 4,000 Catalans. Suivant les mêmes rapports, l'avant garde de Cabrera était à Guinto entre Fuentes et Sarago sur l'Ebre.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 6 JUIN.

Les électeurs ont distribué dans la ville un imprimé portant la liste suivante : MM. Lebeau, gouverneur de la province de Namur ; F. Meeus, gouverneur de la Banque ; Coghien, représentant ; Henri De Brouckère, représentant ; le comte Cornet de Grez, représentant ; le général Willmar, ministre de la guerre ; le général Goblet, représentant.

On s'occupe peu d'élections à Anvers : on nous écrit cependant de cette ville sous la date du 4 : Aux élections prochaines les suffrages paraissent devoir se partager entre MM. Ch. Rogier, Verduysen, Moretus, Du Bois aîné, Smits, Van Gend et Ullens.

On écrit d'Ypres, en date du 2 juin : Au scrutin préparatoire du 26 mai, sur 69 votans, M. François Delanghe, propriétaire, ancien membre du congrès national, a obtenu 65 voix, et M. Charles de Patin, procureur du roi près le tribunal d'instance d'Ypres, 67.

Le second scrutin préparatoire est fixé au lundi 5, à l'hôtel du *Parnasse*. M. l'avocat Boedt a renoncé à sa candidature.

La goëlette belge *Ludd*, d'Anvers, et le pleyt belge *Johne Johanna*, capitaine Dillewys, sont, dit-on, arrêtés tous les deux à Londres, les donaniers ayant trouvé à bord de ces navires une quantité suffisante de tabac pour opérer la saisie ; une caution aurait été fournie, afin de libérer le *Ludd*. On connaît la rigidité des lois anglaises en matière de contrebande, les propriétaires et armateurs de navires ne peuvent porter assez d'attention à ce que les capitaines ou les hommes d'équipages ne s'exposent pas à des contraventions. Il en ré-

sulte des retards, des pertes, et souvent même les bâtimens et leurs cargaisons se trouvent entièrement compromis.

On est occupé à tirer hors de l'eau au pont du Chantier un navire chargé de pavés, qui paraît y avoir coulé à fond depuis longtemps. Les moyens mécaniques employés à cet effet réussissent un assez grand nombre de carieux sur le quai. Deux navires vides servent de base à de grosses poutres que l'on soulève à l'aide de fortes vis.

Les travaux du monument de la Place des Martyrs sont en pleine activité ; on a commencé la construction de la galerie souterraine qui fera le tour du monument.

On a commencé aussi la construction du piédestal sur lequel doit s'élever la statue du général Belliard.

Une violente altercation est venue troubler hier pour un instant la promenade de l'Allée Verte. Le conducteur d'une birouchette s'étant pris de querelle avec deux messieurs occupant un tilbury, l'un de ces derniers descendit de voiture pour s'expliquer, tandis que l'autre qui tenait les rênes continua sa route. La querelle s'échauffa bientôt au point que, des injures, on en vint aux voies de fait. Des coups de fouet furent d'abord donnés par le conducteur au monsieur descendu de voiture. Le compagnon de celui-ci revint alors avec le tilbury et s'étant arrêté à côté de la birouchette, des coups de fouets furent échangés entre lui et le conducteur, sans égard pour les dames qui se trouvaient dans la voiture, dont les glaces furent brisées. Une foule de monde s'était réunie aussitôt et ce ne fut qu'après un assez long intervalle que le calme fut rétabli.

Un triste accident vient d'arriver, le 4 de ce mois, à Wacken (Flandre occidentale). Une centaine de personnes s'étaient rendues à l'invitation d'un joueur de tours et de marionnettes, qui donnait ses représentations au premier étage d'une maison de l'endroit. A peine la soirée est-elle commencée que tout le plancher se rompt, et l'assemblée tombe pêle-mêle au rez-de-chaussée. Une quinzaine de personnes ont été grièvement blessées ; plusieurs d'entre elles ont l'une un bras, l'autre une jambe cassée.

Une femme mariée vient d'être arrêtée à Nieupoort, sous la prévention d'infanticide. L'enfant avait été enterré dans une écurie, sous du sable, de la paille et des pailles.

La marine marchande du port d'Anvers vient d'éprouver une nouvelle perte ; celle du *Henricus*, capitaine Arfsten, dans son voyage de Manzanilla (île de Cuba) à Anvers.

On vient de recevoir à Londres des nouvelles d'un navire anglais que l'on croyait perdu depuis un an et qui a été retardé par relâche sans doute dans quelque île non fréquentée par les navigateurs.

Le prix du charbon vient de subir une baisse considérable à Londres.

La crise commerciale dans les principaux ports de mer de France et d'Angleterre est causée surtout par l'énorme accumulation des denrées jointes à la baisse des prix ; à Anvers au contraire, les existences sont moins fortes en général, et principalement en coton et en sucre, que celles de l'année dernière à pareille époque.

Les actionnaires de la Société des Actions réunies se sont assemblés hier à l'hôtel de la Banque de Belgique pour délibérer sur les modifications aux statuts de cette société proposées par le gouvernement.

Les trois quarts des actionnaires étaient présents, ou pour parler plus exactement, 9,000 actions sur 12,000 dont se compose le capital, se trouvaient représentées à cette assemblée ; d'après les statuts, les deux tiers des actions seulement doivent être représentées.

M. Ch. de Brouckère a donné lecture d'une lettre par laquelle M. le ministre de l'intérieur l'informe que si les actionnaires consentent à modifier les statuts suivant les propositions du gouvernement, la Société pourra obtenir l'autorisation royale.

Toutes les modifications proposées par le gouvernement, ont été ensuite adoptées à l'unanimité par les membres présents.

police et je veux y marcher la tête haute, je suis innocent... Je vous le dis à vous qui m'avez servi de père, car votre malédiction serait plus cruelle pour moi que la mort qui m'attend... Croyez en les paroles d'un homme qui n'a plus rien à faire ici bas, vous pouvez encore me bénir...

Lambert, une parole encore et j'oserai me jeter aux pieds de notre sire le duc de Bourgogne, j'aurai ta grâce !

Laissez-moi, je vous en conjure, il faut que je meure... le sang ne se paye qu'avec du sang... Adieu ! adieu !

Et le malheureux tendait ses bras chargés de chaînes au baron qui se retira frappé d'un sentiment indéfinissable, comme si tout à coup cet horrible mystère s'éclaircissait pour lui.

Quelques moments après, Lambert en avait fini avec le monde ; sur sa demande on avait hâté l'heure du supplice, car il sentait plus que jamais qu'il devait mourir ; condamné par les hommes, il allait se trouver absous devant Dieu, martyr de la reconnaissance.

Une heure après cette pénible entrevue, le baron revenait de toute la vitesse de son cheval à la prison où il avait laissé Lambert. Il avait obtenu de son fils le fatal secret.

Il est innocent, s'écriait-il ; j'en donne ma parole de chevalier, qu'on suspende le supplice, il faut que je voie monseigneur le duc !

A ce moment une civière portée par deux géoliers passait à côté du baron, il reconnut le cadavre du pauvre Lambert.

C'est-est donc fait, dit-il, noble jeune homme, tu es mort victime de ta générosité.

Et descendant de cheval, il sera dans ses bras ce corps inanimé. Trop de sentimens se pressaient dans l'âme du baron, pour qu'il pût résister à cette émotion.

Le lendemain un grand acte de justice s'accomplissait dans la ville de Bruxelles.

Tous les métiers de Bruxelles, le corps des armuriers en tête, suivaient au champ du repos la dépouille mortelle de François Lambert. Deux hérauts du duc de Bourgogne précédaient le convoi funèbre, proclamant l'innocence du condamné, et sollicitant les prières des chrétiens pour le repos de son âme.

Derrière, venaient les hommes d'armes du sire Van Geldrop, et le baron lui-même, tête nue, abîmé de douleur.

On ne sut jamais depuis ce qu'était devenu Laurent Van Geldrop ; son père mourut bientôt après en répétant le nom de Lambert.

C'est de cette époque que pour perpétuer la mémoire de cette belle action, la rue des Trois Maillets prit le nom de la rue de l'Ami qu'elle porte encore aujourd'hui.

Voici en quoi consistent les principaux changements apportés aux statuts de la Société :

Le capital qui était de 40 millions, ne sera plus que de 12 millions.

Aucune émission d'actions excédant ce capital, ne pourra avoir lieu à moins que les deux tiers des actionnaires n'y consentent et que leur résolution ne soit approuvée par le gouvernement.

Chaque mois, le conseil d'administration sera tenu de rendre compte aux actionnaires des opérations de la Société.

Les opérations de la Société des Actions Réunies devaient cesser en même temps que celles de la Banque de Belgique. D'après les propositions du gouvernement qui ont été adoptées, la liquidation de la Société des Actions Réunies devra avoir lieu deux ans avant celle de la Banque de Belgique, afin d'éviter la perturbation que ces deux liquidations auraient pu produire si elles s'étaient opérées simultanément.

Toutes ces modifications ont été admises sans opposition par les actionnaires qui se sont félicités de l'heureuse issue du différend entre la Société et le gouvernement, et qui se sont accordés à reconnaître que les changements proposés leur étaient on ne peut plus favorables.

Bruxelles, 6 juin (trois heures). — Bourse complètement nulle pour les fonds espagnols. La stagnation de la cote de Paris et l'absence de nouvelles marquantes paralysant la spéculation. Le cours n'est pas sorti des prix cotés officiellement. Société Générale émission de Paris 1863, toujours recherchées; Actions réunies 103 1/2.

Anvers, (deux heures). — Ardoin 22 3/4 à 22 5/8 A. 22 3/4 P. sans affaires.

LIEGE, LE 7 JUIN.

Aujourd'hui que les intérêts communaux ont pris dans notre vie politique la place qui leur appartient, aujourd'hui que l'attention se trouve presque exclusivement fixée sur le conflit qui existe entre deux autorités animées d'un même esprit du bien public, quoique différant sur les moyens, il est du devoir de la presse de discuter les principes qui régissent l'exécution de la loi, quant à l'approbation du budget par la députation provinciale.

Nous nous sommes imposés le devoir d'être impartiaux dans ce débat, et, si d'un côté, nous avons critiqué la marche suivie par l'autorité chargée de la tutelle des communes, d'un autre nous serons toujours prêts à soutenir ses droits. La lettre insérée dans le *Journal de la Province* de samedi, d'accord avec nous sur plusieurs points, nous fournit l'occasion de combattre des prétentions qui, nous aimons à le croire, ne sont pas partagées par nos magistrats communaux.

Selon l'auteur de cette lettre, la députation provinciale devrait d'abord adresser des observations à l'autorité locale sur les changements à introduire dans un budget communal, et sur ce point de convenance, nous sommes tout-à-fait de son avis. Ensuite, ajoute-t-il, si le conseil communal persiste dans ses propositions, c'est pour lui le moment de recourir au roi qui prononce dans le conflit et le lève. Et alors, la décision royale étant rendue, la députation approuvera seulement le budget, soit conformément aux propositions du conseil de la commune, soit conformément aux modifications qu'elle aurait indiquées.

Voilà toute l'argumentation.

Mettons sous les yeux de nos lecteurs les articles de la loi communale qui, selon nous, prouveraient à eux seuls la fausseté de ces raisonnements.

L'article 75 porte que le conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal.

Néanmoins les art. 76 et 77 soumettent divers actes importants à l'approbation soit du gouvernement soit de la députation permanente du conseil provincial : pour ces derniers, en cas de refus d'approbation, les communes intéressées pourront recourir au roi.

C'est dans cette dernière catégorie que se trouvent les budgets des dépenses communales et les moyens d'y pourvoir.

Les termes seuls de ces articles ne permettent pas, en les rapprochant, de douter que le droit d'approuver soit entier pour la députation provinciale, et que c'est seulement après un refus d'approbation que la commune peut recourir au roi. Ce recours ne peut s'ouvrir qu'alors que la compétence de l'autorité provinciale se trouve entièrement épuisée. S'il en était autrement, de fait on placerait les budgets des communes dans la catégorie des actes pour lesquels l'approbation du gouvernement est nécessaire. En effet, d'après le système que nous combattons, le rôle de la députation se bornerait à enregistrer les décisions royales, et le gouvernement aurait, par un moyen détourné, l'approbation des budgets des communes.

La députation, selon nous, le droit d'approuver le budget avant toute intervention du roi.

Quant à la marche que les convenances et les usages lui imposent de suivre, nous maintenons les observations qui ont été insérées dans un de nos précédents n^{os} et que nous voyons reproduites dans l'article dont nous discutons une des opinions.

Un second point tout aussi important c'est celui de savoir jusqu'où s'étend ce droit de donner ou de refuser son approbation à un budget communal. D'après l'auteur de la lettre, la députation n'aurait pas le pouvoir de l'arranger elle-même, c'est à dire en interprétant ces termes par ce qui s'est passé, de diminuer soit les recettes, soit les dépenses.

Nous avons entendu plusieurs personnes instruites émettre des doutes à cet égard; nous croyons toutefois qu'il est rationnel d'admettre que la députation peut non seulement approuver ou ne pas approuver, mais encore admettre certaines recettes ou dépenses en rejetant les autres et les réduire. Mais il ne lui est pas permis d'imposer des conditions ou des obligations, d'augmenter les dépenses ou recettes, d'en établir de nouvelles, à moins que la loi ne les ait rendues obligatoires. Sur ce point nous sommes heureux de nous appuyer de l'autorité de M. Tieleman de Brouckère qui, dans leur

répertoire de l'administration et du droit administratif, paragent cette opinion.

UNIVERSITÉ DE LIEGE.

La mort de M. Bekker, professeur de littérature grecque à notre université, a laissé dans la faculté des lettres, un vide qu'il sera difficile de combler. Parmi les candidats qui se présentent pour recueillir l'héritage du grand helléniste, se trouve, nous assure-t-on, M. Roulez, professeur d'archéologie et d'antiquités romaines, à l'université de Gand. Nous ignorons quelles sont les chances de succès de ce jeune savant. Mais si des travaux littéraires et scientifiques d'une haute portée, sont des titres suffisants pour obtenir la chaire vacante, M. Roulez peut concevoir l'espérance fondée de voir accueillir favorablement la demande qu'il a formée.

Le premier travail important de M. Roulez a été son *specimen inaugural*, composé d'observations critiques sur les discours de *Thémiste*, panégyriste, qui, selon le jugement de Thomas, ne parla jamais que pour dire aux princes les vérités les plus nobles, philosophe, à qui l'admiration éleva des statues sans que l'envie même osât murmurer, et qui, malgré ses imperfections et ses défauts, eut un caractère fort supérieur à l'esprit général de son temps. Cet essai, qui annonçait l'élevation des sentiments du jeune candidat, a reçu les suffrages du célèbre professeur de Heidelberg, *Creuser*, qui a également loué les dissertations de notre compatriote sur *Carneades* et *Héraclides du Pont*. Peu de temps après, M. Roulez publia une édition des fragments du mytologue *Ptolémée Hephestion*, accompagnée de notes dans lesquelles il rassemble et compare avec le plus grand soin toutes les sources où l'on peut puiser les connaissances des détails mythologiques et historiques dont s'occupe son auteur. Aussi, la plupart des journaux savants de l'Allemagne ont-ils reconnu qu'il ne reste plus rien à faire sur *Hephestion*. Il composa ensuite, sur le *Mythe de Dédale*, une excellente dissertation qui tend à prouver, que dans l'architecture et la sculpture, *Dédale* représente une époque de progrès; que l'art grec, dans la véritable acception de ce mot, commence à la suite de ce progrès; et que c'est parmi les *Pélages* qu'il prit naissance et se développa pour s'élever dans les voies de la perfection et de l'originalité. Le dernier ouvrage de M. Roulez est un *Manuel de la littérature grecque*, travail qui, sous le rapport de l'utilité, ne le cède en rien à ceux dont il a déjà enrichi les bibliothèques des amateurs de l'antiquité. M. Roulez est encore l'auteur d'un grand nombre d'opuscules sur des questions d'archéologie ancienne; il a écrit notamment des mémoires fort curieux sur des objets d'antiquité romaine trouvés dans les ruines de Montfort et de Pousseur (province de Liège), et sur la découverte d'une ancienne pierre milliaire, faite à Tongres, il y a quelques années (1).

On voit qu'outre ses connaissances en littérature grecque M. Roulez est également versé dans l'archéologie ancienne. On ne pourrait donc, nous semble-t-il, faire un meilleur choix. M. Bekker enseignait également la littérature latine, mais ce cours pourrait être restitué à M. Fuss, à qui on l'a enlevé, sans que l'on sache trop pourquoi, et d'un autre côté on pourrait attribuer à M. Roulez le cours d'archéologie, que M. Fuss, lui céderait volontiers, en échange de celui qui a pour objet l'enseignement de la littérature latine. De cette manière on rendrait justice à M. Fuss qui réunirait ainsi dans ses attributions, le cours de langue latine et celui d'antiquités romaines, principalement dans ses rapports avec le droit, et on laisserait à M. Roulez les deux cours de littérature grecque et d'archéologie, qu'il donne aujourd'hui à l'université de Gand.

Différens journaux nous ont fait connaître que M. Petit, conseiller à la cour d'appel de Liège, se présentait concurremment avec M. Seron, comme candidat à la représentation nationale. Cette résolution de M. Petit nous étonne. Nommé récemment conseiller, il devrait tenir, ce nous semble, à justifier, par son zèle et son assiduité, le choix de la cour et du gouvernement. M. Schaezou, également nommé depuis peu aux fonctions de conseiller, a mieux compris les devoirs qui lui étaient imposés. Membre de la représentation nationale, il a donné sa démission de ces fonctions, pour se consacrer exclusivement à ses travaux judiciaires. Aussi la cour lui a-t-elle su gré de ce sacrifice. Le personnel de la cour de Liège n'est pas si nombreux pour qu'un conseiller de plus ou de moins soit un objet de peu d'importance pour elle. Réduite à dix-huit membres, par la mort de MM. Nicolai et Thys, et l'absence presque continuelle de M. de Behr, elle peut à peine suffire à ses graves occupations. Un motif de haute convenance devrait donc empêcher M. Petit d'abandonner son siège, et de se mettre sur les rangs pour la représentation nationale. La place à laquelle il aspire est d'ailleurs assez bien occupée. M. Seron est un homme d'une indépendance de caractère et d'une probité auxquels on se plaît généralement à rendre hommage. Quoique nous ne partagions pas toutes ses opinions, et qu'il donne trop dans l'opposition systématique, nous ne pouvons lui refuser un bon sens rare, et des connaissances administratives assez étendues. M. Petit ferait donc acte de bon citoyen et surtout de bon magistrat en renonçant à sa candidature.

L'Espoir convient de l'erreur qu'il a commise en reproduisant un de nos articles de fonds sans citer le *Politique*. Il ajoute qu'il a cru, que l'article appartenait au *Journal des Flandres*, et qu'il l'a inséré dans ses colonnes comme concordant ses opinions avec celle d'une autre ville (la phrase se trouve dans l'Espoir). Malgré l'obscurité de ces paroles, nous en comprenons le sens : l'Espoir a voulu dire qu'il a reproduit l'article, attribué par lui au *Journal des Flandres*, parce que ses opinions, à lui, concordent avec celles du journal d'une autre ville. Mais alors il fallait citer ce journal,

(1) Voyez au sujet des différentes publications de M. Roulez, les livraisons de la *Revue Belge* de décembre 1836 et janvier 1837.

afin que vos lecteurs pussent comprendre votre intention. L'article, dit l'Espoir, était trop insignifiant. Mais alors il ne fallait pas le publier du tout. Vos abonnés ne doivent guère être charmés de trouver dans l'Espoir des articles reconnus insignifiants par ses rédacteurs eux-mêmes.

L'Indépendant, en parlant de la remarque que nous avons faite au sujet de la reproduction d'un de nos articles de fonds par l'Espoir, qui n'en avait pas indiqué la source, reproche à ce journal, ainsi qu'à nous, d'avoir inséré une observation de 5 ou 6 lignes tendante à revendiquer pour la Belgique l'honneur d'avoir la première fait construire une grande ligne de chemin de fer international, et que nous aurions reproduite sans citer d'où elle était extraite. Nous laissons à l'Espoir le soin de répondre pour son propre compte à l'Indépendant; quant à nous, nous n'acceptons pas le reproche qu'il nous adresse; dans notre numéro du 5 de ce mois, nous avons fait à ce journal deux emprunts, précédés de ces mots : *On lit dans l'Indépendant*. Pour faire mieux comprendre qu'ils appartenaient tous deux au même journal, nous avons eu la précaution de les réunir entre deux filets. Nous avons donc fait tout ce qu'il était raisonnable de faire, pour indiquer la source à laquelle nous avons puisé.

Du reste, nous ferons remarquer que l'Indépendant reproduit souvent plusieurs articles de notre journal, après ces mots : *On lit dans le Politique*; mais il ne prend pas même la précaution de les placer entre deux filets; nous citerons pour exemples son n^o du 7er. juin, et celui du 5.

Si nous sommes en faute, l'Indépendant l'est presque tous les jours à notre égard.

Différentes brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Liège arriveront, le 10, en cette ville, pour y être inspectées le lendemain par le colonel de cette arme.

Des pontonniers ont retiré de la Meuse, aujourd'hui matin, vis-à-vis de la fonderie, le cadavre d'un canonnière qui avait disparu depuis huit jours. Ce militaire était un excellent sujet qui n'avait jamais subi de punition.

L'ouverture de la foire de Namur aura lieu le 2 juillet prochain, et la fermeture en est fixée au 24 du même mois.

Dimanche 4 courant, la gendarmerie a écorché dans la maison d'arrêt de Verviers, en exécution d'un mandat de dépôt, le nommé Bouchez (Michel), aubergiste en cette ville, prévenu de coups et blessure à sa femme, à ses enfants et à ses voisins, délit prévu par l'article 311 du code pénal.

Le drame de Prosper Noyer, *Jacqueline de Bavière*, vient d'être traduit en portugais et joué avec succès au Brésil sur le théâtre de Rio-Janerio.

Nous extrayons dans l'*Amsterdamsche Courant* les nouvelles de Batavia, datées du 28 décembre 1836.

Quant aux opérations militaires de l'autre côté du détroit de la Sonde (côté occidental de Sumatra), on apprend que les affaires ne sont pas aussi avancées qu'on l'eût bien désiré. Pendant les trois derniers jours de novembre et les trois premiers de décembre, on a vivement bombardé Boujol, la capitale des insurgés, au point que le 4 de ce dernier mois la brèche était praticable. En conséquence, on a monté à l'assaut, et, repoussés trois fois, nos troupes allaient renouveler l'attaque, lorsqu'on a été obligé d'y renoncer, vu l'état de fatigue extrême de ces troupes. On doit rendre justice à l'ennemi, il a défendu intrépidement et à l'arme blanche, la brèche.

Dans le voisinage de Boujol se trouvait un antique temple des Padries, de forme pyramidale et cet espèce de fort nous gênait beaucoup en ce qu'il faisait sur nos avant postes et nos ouvrages un feu de file très vif. On a donc été obligé de le bombarder et on a réussi à le brûler, nonobstant la défense la plus désespérée de l'ennemi qui a été forcé de se retirer après avoir essayé une grande perte par notre feu de mitraille.

On loue grandement le courage et la persévérance de notre petite, mais vaillante armée. On dit qu'on va envoyer incessamment à Padang des renforts d'infanterie, d'artillerie, et surtout de matériel, afin de réduire Boujol à toute force.

On écrit de Londres le 3 juin. On attend ici avec anxiété le résultat produit à Liverpool et Manchester par la décision de la banque d'Angleterre. Une des conséquences sera nécessairement la cessation du travail pour des milliers de bras de la classe ouvrière. De nouvelles faillites d'une certaine importance ont été déclarées. Les affaires commerciales se présentent sous un aspect défavorable. On se plaît à répandre des bruits inquiétants. Lundi 5 sera un jour décisif. On a célébré à Worcester la cérémonie annuelle du chêne en commémoration de la bataille où le roi Charles II fut obligé de se cacher dans un chêne pour éviter les poursuites des soldats de Cromwell. Rien de nouveau dans les affaires politiques.

On écrit des frontières de Serbie, 20 mai, que des Tartares étaient venus y annoncer qu'une insurrection avait éclaté en Macédoine et en Tessalie, et les factieux auraient mis le feu aux quatre coins de la ville de Bitolia. On porte leur nombre à 15,000. Il paraît que l'insurrection s'étend jusque dans l'Albanie supérieure.

M. D...., pour varier les plaisirs qu'on éprouve à faire queue à la porte de l'Opéra, s'avise de prendre le foulard de son ami qui était devant lui. Bien lui en advint; car son voisin de derrière, qui n'était rien moins que son ami, croyant retrouver en lui un digne émule, s'empresse de lui remettre sa tabatière d'argent qu'il avait trouvé le moyen de lui dérober, en lui disant : « Je ne vole point les amis. »

M. D...., aussi satisfait qu'étonné, aussitôt rendu le foulard à son maître, et conseillé à son ami le voleur de décamper au plus vite, s'il ne voulait pas être vivement recommandé au municipal.

Le 27 mai, vers six heures du soir, on a ressenti à Coblenz une légère secousse de tremblement de terre.

